

le 2 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DDEEES 1094 Subventions (15.000 euros) à divers organismes pour l'organisation de manifestations de diffusion de la culture scientifique.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à divers organismes pour l'organisation de manifestations de diffusion de la culture scientifique ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention est attribuée aux organismes suivants :

- 3.000 euros à l'Université Pierre et Marie Curie
- 6.000 euros à la compagnie Le Sens des Mots (n° Simpa : 175681)
- 6.000 euros à l'Institut de Paléontologie humaine.

Article 2 : Pour l'Université Pierre et Marie Curie, la dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 65738, ligne VF 55014 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014.

Pour la compagnie « Le Sens des Mots » et pour l'Institut de Paléontologie humaine, la dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014.